

**TURFACE® MVP®**

FDS N° : BLM001

Date de révision : 1/1/2017

Page 1 sur 4

**1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

**Fabricant** PROFILE  
Products, LLC 750  
LAKE COOK ROAD  
SUITE 440  
Buffalo Grove, IL 60089, États-Unis

**En cas d'urgence :** Numéro de téléphone d'urgence (Amérique du Nord) : (800) 424-9300  
**Coordonnées :** (Compte ChemTrec N° : CCN792719)  
**Téléphone :** (847) 215-1144  
**Télécopieur :** (847) 215-0577  
**Courriel :** tech@profileproducts.com  
**Site Web :** www.profileproducts.com

**Nom du produit :** Turface® MVP®  
**Date de révision :** 1/1/2017  
**FDS N° :** BLM001  
**Nom courant :** N.A.

Description : Argile Montmorillonite traitée thermiquement.

**2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Classification de la substance ou du mélange**

**Classification SGH selon 29 CFR 1910 (Norme OSHA sur la communication des dangers) :**  
Santé, toxicité pour certains organes cibles, exposition unique, 3

**Éléments d'étiquetage SGH, Conseils de prudence compris**

**Mot d'avertissement SGH :** **ATTENTION**

**Pictogrammes de danger SGH :**



**Mentions de danger SGH :**

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

**Conseils de prudence SGH :**

P201 - Obtenir les instructions particulières avant utilisation.  
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Dangers non classifiés ailleurs ou non couverts par la SGH**

**Inhalation :** Poumons  
**Contact avec la peau :** Non

TURFACE® MVP®

SDS Number: BLM001

Date de révision : 1/1/2017

Page 2 sur 4

NFPA : Santé = 1, Incendie = 0, Réactivité = 0, Danger particulier = n/a



3

### COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients :

N° CAS % Nom chimique

14808607 3 à 5 % Silice, quartz macrocristallin

4

### PREMIERS SOINS

**Contact avec la peau :** Laver abondamment à l'eau et au savon.

**Contact avec les yeux :** Rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la gêne persiste.

5

### MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Ininflammable et non dangereux

6

### MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Mesures à prendre en cas de libération ou déversement du matériau : S'il n'est pas contaminé, balayer ou ramasser et réutiliser en tant que produit. S'il est contaminé par d'autres matériaux, le placer dans des récipients appropriés.

7

### MANIPULATION ET STOCKAGE

**Précautions de manipulation :** Mesures à prendre en cas de libération ou déversement du matériau : S'il n'est pas contaminé, balayer ou ramasser et réutiliser en tant que produit. S'il est contaminé par d'autres matériaux, le placer dans des récipients appropriés.

**Conditions d'entreposage :** Stocker dans un endroit sec.

## TURFACE® MVP®

FDS N° : BLM001

Date de révision : 1/1/2017

Page 3 of 4

8

**CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Équipement de protection individuelle :**

Protection des voies respiratoires : Si les concentrations de poussières dépassent les limites d'exposition recommandées admissibles, utiliser des masques anti poussières approuvés NIOSH, avec l'approbation TC-21C-xxx, jusqu'à ce que les contrôles techniques réalisables soient terminés.  
Ventilation : Il est recommandé d'être équipé d'une aspiration locale ou autre ventilation qui permettra d'abaisser les concentrations de poussières en-dessous des limites d'exposition admissibles.  
Protection des yeux : Si des concentrations élevées de poussière sont présentes, des lunettes bien ajustées sont recommandées pour réduire l'exposition des yeux aux poussières.  
Autre équipement de protection : En option.

Limites d'exposition (fraction respirable) dans l'air :

OSHA & MSHA - LEP	10 mg/m <sup>3</sup>
	% SiO <sub>2</sub> + 2 (MPT de 8 heures)
ACGIH - VLE	0,05 mg/mètre cube (MPT de 8 heures)
NIOSH	0,05 mg/mètre cube (MPT de 10 heures, semaine de travail 40 heures)

Les limites d'exposition s'appliquent à la fraction respirable.

LEP signifie Limites d'exposition permises.

VLE signifie valeur limite d'exposition de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH).

MSHA signifie limite d'exposition de l'Administration de la sécurité et de la santé dans les mines (Mine Safety and Health Administration Exposure Limit).

MPT signifie moyenne pondérée dans le temps de 8 heures.

9

**PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Apparence :</b>	Particules granulaires de couleur marron à roussâtre		
<b>Tension de vapeur :</b>	S.O.	<b>Odeur :</b>	Négligeable
		<b>Solubilité :</b>	Négligeable
		<b>Pt. de gel/fusion :</b>	S.O.
		<b>Densité en vrac :</b>	593 kilogrammes par mètre cube

10

**STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité chimique :</b>	Turface MVP reste stable dans toutes les conditions normales.
<b>Substances à éviter :</b>	Monomères n'ayant pas réagi
<b>Polymérisation dangereuse :</b>	Ne polymérise pas.

11

**INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Inhalation- N.É.

DL50 - voie intraveineuse chez le rat : 15 mg/kg

DL50 - voie orale chez le rat : 3 160 mg/kg

12

**INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les argiles naturelles inorganiques, cristallines et absorbantes telles que l'attapulgite et la montmorillonite, sont utilisées dans un large éventail d'applications commerciales, industrielles et de consommation. Les argiles à la bentonite de calcium et à la bentonite de sodium, qui se composent principalement de montmorillonite, sont depuis de nombreuses années considérées comme sans risque pour l'alimentation humaine et animale (GRAS, « Generally Recognized as Safe ») par la FDA des États-Unis.

**TURFACE® MVP®**

FDS N° : BLM001

Date de révision : 1/1/2017

Page 4 sur 4

13

**CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Peut être éliminé dans une installation d'élimination approuvée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur. La nature et l'étendue de la contamination, le cas échéant, peuvent exiger l'utilisation de méthodes d'élimination spécialisées.

14

**INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

15

**INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Composant (N° CAS) [%] - CODES

Silice, quartz macrocristallin (14808607) [3 à 5 %] MASS, NRC, OSHAWAC, PA, TSCA, TXAIR

Description des CODES réglementaires

MASS = Liste des substances dangereuses du Massachusetts

(« MA Massachusetts Hazardous Substances List »)

NRC = Cancérigènes reconnus au niveau national (« Nationally Recognized Carcinogens »)

OSHA = Contaminants aériens au travail selon l'OSHA (« OSHA Workplace Air Contaminants »)

PA = Liste des substances dangereuses qui doivent être signalées en Pennsylvanie

(« PA Right-To-Know List of Hazardous Substances »)

TXAIR = Niveau de dépistages des contaminants aériens impactant la santé

(« TX Air Contaminants with Health Effects Screening Level »)

COMPOSANT / (CAS/PERC) / CODES

\*silice, quartz macrocristallin (14808607) [3 à 5 %] MASS, NRC, OSHAWAC, PA, TSCA, TXAIR

DESCRIPTIONS PRINCIPALES DES RÈGLEMENTS

MASS = Liste des substances dangereuses du Massachusetts

(« MA Massachusetts Hazardous Substances List »)

NRC = Cancérigènes reconnus au niveau national (« Nationally Recognized Carcinogens »)

OSHA = Contaminants aériens au travail selon l'OSHA (« OSHA Workplace Air Contaminants »)

PA = Liste des substances dangereuses qui doivent être signalées en Pennsylvanie

(« PA Right-To-Know List of Hazardous Substances »)

TXAIR = Niveau de dépistages des contaminants aériens impactant la santé

(« TX Air Contaminants with Health Effects Screening Level »)

TSCA = Loi sur les substances toxiques (« Toxic Substances Control Act »)

16

**AUTRES INFORMATIONS****Clause de non-responsabilité :**

Bien que ce document ait été conçu avec soin, nous ne consentons aucune garantie et ne faisons aucune déclaration quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations qu'il contient et déclinons toute responsabilité quant à la pertinence desdites informations pour les besoins de l'utilisateur ou pour les conséquences de son utilisation. Chaque individu doit prendre une décision quant à la pertinence des informations pour leur(s) usage(s) particulier(s).